



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2020
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Rapport sur le Forum mondial de l'espace ONU/Autriche : « Accès à l'espace pour tous »

(Vienne, 18-22 novembre 2019)

I. Introduction

1. Le Forum mondial de l'espace Organisation des Nations Unies/Autriche sur le thème « Accès à l'espace pour tous », qui s'est tenu à Vienne du 18 au 22 novembre 2019, a été coorganisé par le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat et le Gouvernement autrichien (Ministère fédéral des transports, de l'innovation et de la technologie et Ministère fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères). Il était coparrainé par l'Agence spatiale européenne et par le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite.

2. En 2018, le Bureau des affaires spatiales a organisé une manifestation pour célébrer le cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50). Cette manifestation a rassemblé à Vienne plus de 800 participants venus du monde entier, dont des représentants de plus de 30 agences spatiales.

3. UNISPACE+50 a permis d'obtenir des résultats politiques importants : la communauté internationale a notamment conclu un accord qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/6 et qui consiste à établir un programme « Espace 2030 », envisagé comme une stratégie globale visant à réaffirmer et à renforcer la contribution des activités et des techniques spatiales à la réalisation de programmes mondiaux comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris ou le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Le Comité présentera donc le programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre à l'Assemblée générale pour examen en 2020.

4. Le Forum mondial de l'espace a permis à des représentants de la communauté spatiale d'aborder ensemble la question de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques des activités spatiales dans le cadre des quatre piliers d'UNISPACE+50 (économie spatiale, société spatiale, accessibilité de l'espace et diplomatie spatiale). Il a débouché sur des observations et des recommandations concrètes (voir la section III), qui consistent notamment à souligner l'occasion précieuse qui a été offerte par le programme « Espace 2030 » de faire de l'espace un pilier majeur de la réalisation des objectifs mondiaux.



5. Le présent rapport expose le contexte, les objectifs et le programme du Forum, dresse un compte rendu des séances et se termine par les observations et les recommandations qui ont été formulées.

A. Contexte et objectifs

6. Inauguré à Vienne en novembre 2019, le Forum mondial de l'espace est une nouvelle série de manifestations qui sont organisées par l'ONU en application des recommandations formulées lors de quatre forums de haut niveau qui se sont tenus entre 2015 et 2018. Ces forums ont montré qu'un nombre croissant d'acteurs souhaitaient de plus en plus débattre l'avenir de la coopération spatiale et internationale dans le cadre des quatre piliers suivants : économie spatiale, société spatiale, accessibilité de l'espace et diplomatie spatiale.

7. Grâce au Forum mondial de l'espace, l'ONU cherche à tirer parti de solutions novatrices et d'évolutions techniques pour atteindre des objectifs de développement durable communs. L'attention se porte de plus en plus sur les possibilités extraordinaires qu'offrent les techniques spatiales dans ce domaine. S'appuyant sur les résultats d'UNISPACE+50 et profitant de la dynamique que cet anniversaire a créée, le Forum qui a eu lieu en 2019 avait pour objet de s'assurer que le dialogue actuellement engagé au sein de la communauté spatiale tienne pleinement compte des aspects de la coopération internationale en matière d'exploration spatiale qui relèvent de la politique, du droit et du renforcement des capacités.

8. La position unique du Bureau des affaires spatiales lui permet de réunir tous les acteurs concernés afin que les avantages des techniques spatiales profitent au plus grand nombre d'utilisateurs possible, dans tous les pays du monde.

9. Comme il en a été convenu au Forum de haut niveau ONU/Émirats arabes unis sur l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable (voir [A/AC.105/1165](#)), qui s'est tenu en 2017, la série de forums de haut niveau, rebaptisée « Forum mondial de l'espace » en 2019, a continué de favoriser les échanges entre les gouvernements, les organisations internationales, les industriels, le secteur privé, les établissements universitaires et la société civile, afin d'établir un pont entre les quatre piliers d'UNISPACE+50 et le programme « Espace 2030 ».

10. Le Forum mondial de l'espace ONU/Autriche avait pour thème l'« Accès à l'espace pour tous » et visait à tirer pleinement parti des techniques spatiales pour parvenir à un développement économique et social durable dans le monde entier.

B. Participation

11. Le Forum a rassemblé des participants issus d'organisations et institutions nationales, régionales et internationales des secteurs public et privé, et notamment des dirigeants d'organismes publics, des hauts fonctionnaires d'organismes régionaux et internationaux, des représentants et experts d'organismes des Nations Unies, des experts issus de la communauté spatiale, de l'industrie, du monde des affaires, des universités ou de centres d'excellence internationaux, des responsables politiques, des chercheurs qui utilisent des techniques spatiales, des représentants du secteur privé, actifs ou non dans le domaine de l'espace, et des personnalités de la société civile.

12. Les fonds alloués par l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement autrichien et les entités coparrainantes ont servi à couvrir les frais de voyage par avion et de séjour de 26 participants (11 femmes et 15 hommes). Au total, 299 membres de la communauté spatiale au sens large (104 femmes et 195 hommes) ont assisté au Forum.

13. Des ressortissants des 66 États Membres suivants ont assisté au Forum : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Croatie, Égypte,

Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Libye, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie et Ukraine.

14. Des représentants des entités des Nations Unies suivantes ont également participé au Forum : Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Agence internationale de l'énergie atomique, CNUCED, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation mondiale de la Santé, Bureau des affaires de désarmement et Bureau des affaires spatiales.

C. Programme

15. Le programme du Forum a été établi par le Bureau des affaires spatiales, en collaboration avec des représentants du Ministère fédéral autrichien des transports, de l'innovation et de la technologie et du Ministère fédéral autrichien de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères.

16. Une réception de bienvenue organisée par le maire de Vienne, à l'hôtel de ville le 18 novembre 2019, a ouvert le Forum. À cette occasion, des allocutions de bienvenue ont été prononcées au nom du maire et Gouverneur de Vienne, du Ministère fédéral autrichien des transports, de l'innovation et de la technologie, du Ministère fédéral autrichien de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères et du Bureau des affaires spatiales.

17. Durant la première partie du Forum, les 19 et 20 novembre 2019, quatre séances où un animateur était présent ont permis à des experts techniques de faire connaître leur point de vue, leurs travaux, les enseignements qu'ils en ont tiré et de nouvelles idées sur les thèmes suivants : a) l'économie spatiale pour tous ; b) les avantages de l'espace pour toute l'humanité ; c) l'accès de tous à l'espace ; d) un environnement spatial sûr pour tous. Pendant cette première partie, une table ronde ouverte au public et consacrée à la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), une séance portant sur l'intelligence artificielle et l'interprétation des images, et une présentation par affiche ont également eu lieu.

18. Les deux jours suivants, les 21 et 22 novembre 2019, des décideurs publics, des représentants d'agences spatiales et d'autres acteurs se sont réunis pour débattre et procéder à un échange de vues concernant les recommandations qui ont été formulées au cours des quatre tables rondes où un animateur était présent et qui portaient sur divers aspects de l'économie spatiale, de la société spatiale, de l'accessibilité de l'espace et de la diplomatie spatiale.

19. À l'occasion du Forum mondial de l'espace, deux visites de terrain ont été organisées (l'une à RUAG Space Autriche et l'autre au Planétarium de Vienne), ainsi qu'un dîner de gala, qui a eu lieu le 21 novembre 2019.

20. Tous les exposés et toutes les interventions qui ont été faites pendant les tables rondes peuvent être consultés sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org).

II. Résumé du programme du Forum

21. Les séances thématiques qui se sont tenues les deux premiers jours du Forum ont permis aux participants d'en apprendre davantage sur l'utilité des techniques spatiales pour diverses applications et ont suscité des discussions sur de nombreuses initiatives internationales qui visent à promouvoir l'utilisation des techniques

spatiales. Les exposés qui ont été faits lors des séances thématiques sont résumés ci-après.

22. La séance qui était consacrée à l'économie spatiale pour tous a permis d'examiner et de présenter la question sous différents angles. Les exposés qui ont été faits pendant cette séance portaient sur le point de vue des petites entreprises et des jeunes pousses, sur un mécanisme qui permettrait d'améliorer le schéma de financement du secteur spatial, sur les possibilités de collaboration et de partenariat avec les programmes existants, et sur un dispositif destiné à mieux faire respecter les normes relatives à la viabilité.

23. La séance a également permis de procéder à un échange de vues sur des sujets comme les conséquences du niveau de risque toléré pour une utilisation viable de l'espace, le soutien qui pourrait être mis en place pour les entreprises et les jeunes pousses spatiales et les facteurs qui favorisaient un développement du capital-risque au bénéfice des jeunes pousses spatiales.

24. Pendant la même séance, les participants ont pu présenter des programmes de partenariat nationaux et internationaux, mieux prendre conscience de l'importance d'un comportement responsable dans l'espace et examiner comment le secteur privé pouvait contribuer à améliorer la coopération internationale dans l'espace.

25. La table ronde qui était consacrée à l'économie spatiale a mis en évidence plusieurs problèmes qui devraient être considérés comme prioritaires lors de discussions sur ce thème et sur la manière dont les activités économiques spatiales dans le monde peuvent bénéficier d'un appui au niveau du système des Nations Unies. Les participants se sont penchés sur la nécessité d'appuyer les efforts visant à diminuer les coûts d'entrée pour les activités spatiales en phase de démarrage et de faciliter les partenariats public-privé, moyen indispensable pour réduire les risques auxquels sont exposés les intervenants. En outre, il a été souligné que la communauté internationale devait considérer le contrôle des exportations comme un mécanisme important qui contribuait à assurer des conditions de concurrence équitables pour le commerce international dans le secteur de l'économie spatiale.

26. Des participants ont souligné que les actions de soutien à l'innovation dans l'industrie spatiale permettaient de réduire les obstacles entravant l'accès à l'espace, et qu'il importait de créer de l'activité en aval de l'économie spatiale, soulignant notamment que l'infrastructure spatiale ne représentait qu'une partie de l'économie spatiale.

27. Pendant la séance qui portait sur les avantages de l'espace pour toute l'humanité, des participants ont insisté sur le rôle des activités spatiales et sur le fait qu'elles étaient inextricablement liées à tous les autres thèmes, notamment l'économie, l'accessibilité et la diplomatie. Une multitude de perspectives et d'arguments ont été présentés pour montrer en quoi l'espace était important pour la société et il a été souligné qu'il fallait élaborer un mécanisme de coopération pour que les techniques spatiales profitent à toute l'humanité.

28. Les intervenants ont également souligné qu'il fallait mettre en place de meilleurs outils de sensibilisation afin de mieux faire connaître les avantages de l'espace pour la société, y compris l'importance de l'espace pour le développement durable. À cet égard, il a été souligné que les fruits de l'exploration spatiale avaient été recueillis par et pour l'humanité et n'auraient pu voir le jour en l'absence de coopération internationale.

29. Des participants ont souligné que les politiques d'accès aux données restrictives, les coûts et la fréquence des observations, qui ne permettaient pas de suivre les changements et les évolutions dans le temps, ainsi que le manque de continuité et de viabilité des observations et des programmes d'observation de la Terre sur une longue durée, pouvaient limiter l'utilisation des applications satellitaires dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

30. Les participants ont souligné que, aux yeux du grand public, les avantages de l'espace pour la société n'étaient pas évidents et que la population ne savait pas quels

services quotidiens dépendaient du secteur spatial. Il a donc été souligné qu'il fallait mieux expliquer au public les avantages de l'espace. Jusqu'à présent, ces avantages n'étaient en effet connus que des acteurs du secteur spatial.

31. Il a également été souligné qu'une démarche plus empathique et plus émotionnelle, nourrie d'idées neuves, hardies et éventuellement radicales, pourrait être nécessaire pour convaincre les futurs bénéficiaires de l'importance de l'espace pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il serait par exemple possible de tirer parti des liens concrets qui existent entre l'art, les techniques et la société pour donner des explications tangibles et compréhensibles visant à mieux faire comprendre comment les techniques spatiales influent sur notre vie quotidienne.

32. Dans le prolongement des observations et des recommandations qui ont été formulées lors des précédents ateliers du Bureau des affaires spatiales, les différentes séances ont permis à des participants de mettre en évidence les possibilités d'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'interprétation des données satellites, à l'appui des objectifs de développement durable.

33. Le point de vue a été exprimé que des innovations techniques comme l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs ou l'informatique en nuage pourraient être très utiles pour traiter différentes questions dont le Comité est actuellement saisi. Il a donc été proposé que celui-ci envisage de prévoir des échanges de vues sur ces innovations lors de ses prochaines sessions.

34. Le Bureau des affaires spatiales a été félicité pour ses efforts remarquables visant à rendre l'espace plus accessible, que ce soit sur le plan de l'utilisation des données spatiales ou des possibilités réelles de mise en orbite.

35. À ce sujet, les participants ont pris note avec satisfaction des travaux entrepris par les États Membres, que ces derniers aient ou non un programme spatial, et ont salué les initiatives qui ont été prises par le Bureau des affaires spatiales pour appuyer les pays dans leurs efforts visant à mettre l'espace au service du développement durable.

36. Les séances techniques ont permis de mettre en évidence toutes les facettes de CubeSat et les possibilités que cette norme offre, ainsi que les perspectives qu'ouvre l'apparition de petits lanceurs plus résistants, plus modulables et moins coûteux pour les petits satellites.

37. Pendant la séance qui était consacrée à un environnement spatial sûr pour tous, les débats ont montré que le Comité devait contribuer à réglementer la sécurité spatiale, en particulier sur la question du retrait actif des débris spatiaux. Cette démarche permettrait de stimuler les activités commerciales dans le domaine de la sécurité spatiale et de garantir la viabilité de l'environnement spatial à long terme.

38. Une réglementation applicable à la sécurité et à la viabilité pourrait également améliorer la transparence, ce qui est particulièrement important compte tenu du caractère dual des techniques qui sont mises en œuvre pour retirer les débris.

39. Il a été souligné qu'une très bonne connaissance de l'environnement spatial et une intensification des échanges d'informations sur les activités spatiales pourraient renforcer la transparence et contribuer ainsi à une meilleure utilisation pacifique de l'espace. Les participants souhaitaient que ces informations soient accessibles à tous et ont donc souligné qu'il fallait établir sans délai un cadre réglementaire international pour la connaissance de l'environnement spatial.

40. Des participants ont noté qu'un système centralisé de suivi des débris spatiaux pourrait améliorer la transparence, et l'exemple de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été cité pour montrer qu'il était possible de mettre en place un tel système d'observation international.

41. Des participants ont également souligné qu'il importait de disposer d'un mécanisme solide pour la connaissance de l'environnement spatial et se sont demandé si l'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer à développer un tel

mécanisme en élaborant un cadre réglementaire et en examinant les aspects politiques de la question. Un environnement spatial sûr était manifestement dans l'intérêt de tous et la solution consistait à adopter de nouvelles mesures visant à améliorer la connaissance de l'environnement spatial au niveau international, à condition que les dimensions réglementaires et politiques tiennent compte de tous les acteurs d'un nouvel environnement spatial en pleine expansion.

42. Des participants ont montré qu'il importait de considérer l'espace comme une ressource finie et de trouver des solutions techniques pour éviter une surconsommation des ressources spatiales. À cet égard, il a été souligné qu'il fallait inciter tous les opérateurs actuels et futurs à poursuivre un objectif commun, à savoir la viabilité à long terme de l'environnement spatial.

43. Il a été souligné que la précision des informations relatives aux objets spatiaux n'était pas suffisante et devait être améliorée, et que la situation actuelle constituait une menace pour la viabilité et l'utilisation pacifique de l'environnement spatial, car des objets non contrôlés n'étaient pas suivis avec précision.

44. Le risque de collision était donc devenu une réalité et l'évitement des collisions une nécessité, ce qui offrait de nouvelles perspectives commerciales. Il a été souligné que des satellites et des constellations plus petits, qui seraient observables par des réseaux de surveillance de l'espace plus nombreux et plus efficaces, seraient lancés et déployés en nombre grandissant à l'avenir. Sur ce point, il a été estimé que le nombre d'objets qui étaient suivis passerait de moins de 30 000 à plus de 500 000 dans les années à venir. Des prévisions précises permettraient d'émettre des avertissements fiables au sujet des risques de collision, ce qui pourrait ramener le nombre total de ces avertissements à moins de 100 000 par an et améliorer la précision des prévisions relatives à l'emplacement des objets non contrôlés d'un facteur 10.

45. Des participants ont noté qu'une transparence accrue, facilitée par des informations de meilleure qualité, contribuait grandement à maintenir la paix dans l'espace et à assurer la viabilité des opérations spatiales, et favorisait la mise en œuvre des mesures de confiance.

46. Lors de la table ronde qui était consacrée à ONU-Espace, il a été souligné que toutes les entités des Nations Unies participantes aspiraient à renforcer les capacités des États Membres aux fins du développement durable, objectif qui pourrait être atteint grâce à une meilleure prise en compte des sciences et techniques spatiales, de leurs applications et des cadres réglementaires applicables dans les stratégies nationales de développement.

47. Les participants ont également convenu qu'il fallait adopter une approche intégrée, coordonnée et fondée sur les principes d'égalité et d'inclusion pour que les avantages de l'espace soient accessibles à tous les États, quel que soit leur niveau de développement économique, social, scientifique ou technique.

III. Observations et recommandations

48. Les observations et recommandations ci-après ont été faites au cours du Forum mondial de l'espace, dans le cadre des discussions qui ont eu lieu pendant les séances consacrées à l'économie spatiale, à la société spatiale, à l'accessibilité de l'espace et à la diplomatie spatiale.

49. S'agissant des actions en faveur d'une économie spatiale plus forte et plus durable, les participants ont souligné l'importance de l'enseignement, de la formation et du développement, et la nécessité d'un soutien stratégique accru sur le plan financier et administratif, ainsi qu'au démarrage, pour les petites entreprises du secteur spatial.

50. La création de partenariats internationaux et de partenariats public-privé a été encouragée, car l'économie spatiale ne peut se développer que par la mise en place

de partenariats, d'une coopération et d'une coordination stratégiques entre les acteurs étatiques et les acteurs privés.

51. Plutôt que de recourir à des mesures punitives ou prohibitives, il a été recommandé de favoriser un comportement viable et responsable grâce des dispositions visant à renforcer la transparence et la confiance dans le secteur privé, y compris des mesures physiques, la publication de résultats et la prise en compte et la reconnaissance des données qui sont communiquées par d'autres acteurs.

52. La communauté internationale a un rôle important en matière de soutien à l'économie spatiale, car le développement d'une économie spatiale puissante, durable et tournée vers l'avenir dépend largement du succès de la coopération, de la coordination et des initiatives qui sont prises par la communauté internationale et en son sein.

53. L'importance d'une coopération étroite entre les États a été soulignée et il a été précisé que le risque de fragmentation du droit de l'espace et la nécessité de consultations entre les États en vue d'harmoniser les législations spatiales nationales étaient des facteurs à prendre plus particulièrement en considération pour le développement de l'économie spatiale. Il a été noté que les mêmes règles ne pouvaient être adoptées par tous les États, mais que la situation de chaque pays serait prise en compte dans le cadre des efforts d'harmonisation et que le Comité pouvait offrir un cadre approprié pour engager des discussions sur ce sujet, car une coopération en matière d'adoption de législations nationales permettrait d'uniformiser les règles du jeu.

54. Les colloques internationaux, les ateliers et les réunions de mise en réseau jouent un rôle important dans les échanges qui sont destinés à mieux faire connaître l'importance de l'espace pour la société dans son ensemble. Le Bureau des affaires spatiales a été félicité pour ses efforts visant à rassembler toute la communauté spatiale et, à cet égard, il a été souligné que des idées de projets concrets, des propositions et des possibilités de coopération concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable devraient être présentées lors du Forum mondial de l'espace qui se tiendra en 2020.

55. Les participants ont recommandé que la communauté internationale envisage de tenir des discussions sur un mécanisme multilatéral de mise en commun effective des données spatiales, des biens numériques et des produits issus des données géospatiales, ainsi que de continuer à favoriser la coopération multilatérale en matière de travaux de recherche et de mise au point de techniques spatiales et à collaborer aux programmes internationaux de formation et de renforcement des capacités.

56. Pour que l'espace reste un environnement pacifique pour tous, il est indispensable de susciter l'intérêt des générations à venir. Il a donc été recommandé que des projets de sensibilisation soient lancés le plus tôt possible au cours de l'apprentissage et qu'ils prévoient des activités concrètes, le soutien de personnalités exemplaires et la mise en place de programmes de tutorat dans le primaire et le secondaire, ainsi qu'une formation pratique à l'exploration spatiale et à la mise au point de techniques et d'applications connexes à l'université.

57. Il a été noté que le Comité, seul organe des Nations Unies compétent pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, jouait un rôle essentiel non seulement pour les activités de sensibilisation, mais aussi pour un rapprochement entre utilisateurs et fournisseurs. À cet égard, le Comité devrait s'efforcer d'améliorer les échanges avec d'autres entités pour renforcer la coopération, ainsi que de mieux faire comprendre le caractère très particulier des questions spatiales, car l'innovation ne serait manifestement pas stimulée par les convictions des producteurs à propos des besoins des bénéficiaires, mais par une sensibilisation concrète des utilisateurs.

58. Plusieurs participants ont souligné l'importance des actions en faveur de l'inclusion et de l'égalité dans le secteur spatial et, à ce titre, ont insisté sur la capacité du Bureau des affaires spatiales à faciliter l'accès à l'espace pour tous grâce à ses diverses initiatives et activités. Il a en particulier été souligné que la conférence

« L'espace pour les femmes », qui se tiendra au Brésil en 2020, constituait une occasion importante de progresser sur la question.

59. Pour que les applications spatiales favorisent autant que possible le développement durable, des intervenants ont recommandé d'intégrer des innovations techniques comme l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs ou l'informatique en nuage aux activités de renforcement des capacités du Bureau des affaires spatiales qui visent à appuyer les approches novatrices en matière d'extraction, de préparation et de fourniture de données.

60. En vue de surmonter certaines des difficultés que présente l'utilisation des techniques spatiales pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, des participants ont recommandé une coopération plus étroite entre les agences spatiales et les acteurs internationaux, régionaux, nationaux et locaux afin de tirer le meilleur parti possible de l'observation de la Terre. Les éventuelles collaborations peuvent être facilitées par la création de bases de données internationales, par un guide des bonnes pratiques, par des initiatives conjointes de renforcement des capacités, par des infrastructures, des outils et des plateformes permettant d'observer la Terre et par l'utilisation de centres de données pour échanger des connaissances sur l'observation de la Terre.

61. Les participants ont recommandé de faire figurer les zones rurales, isolées et pauvres dans les plans visant à ce que tous aient accès à Internet grâce aux techniques spatiales, conformément aux travaux du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique qui a été créé par le Secrétaire général et à sa recommandation selon laquelle chaque adulte devrait avoir accès pour un coût raisonnable aux réseaux informatiques, ainsi qu'à des services financiers et à des prestations de santé par informatique, ce qui favorisait grandement la réalisation des objectifs de développement durable.

62. Les participants se sont félicités de ce que le Comité ait réussi à adopter des instruments utiles et politiquement contraignants dans le domaine des débris spatiaux et de la viabilité à long terme des activités spatiales. Ils ont également souligné que la question des débris spatiaux était problématique aussi bien pour la sûreté que pour la sécurité et qu'elle devait être examinée par le Comité, notamment en coordination avec les autres organismes des Nations Unies concernés.

63. Les participants ont souligné l'importance d'une meilleure connaissance des avantages des techniques spatiales et de leur utilisation sur cette base. À cet égard, ils ont fait valoir qu'il fallait regrouper les données spatiales existantes et les rendre accessibles au grand public de manière transparente, afin de permettre durablement à l'ensemble de la communauté scientifique et au grand public de découvrir le domaine spatial à un coût raisonnable.

64. Les participants ont souligné que le cadre réglementaire qui régit actuellement les activités spatiales ne prévoient pas de mesures dissuasives pour empêcher la détérioration de l'environnement spatial et ont insisté sur le fait que, en raison de l'absence de règles applicables au trafic spatial et à la sécurité dans l'espace, les acteurs du secteur spatial ne faisaient pas suffisamment preuve de transparence et de responsabilité.

65. Il a donc été souligné qu'il fallait adopter une réglementation pour le retrait actif des débris spatiaux et la gestion du trafic spatial, notamment sous la forme d'un échange accru d'informations sur la connaissance de l'environnement spatial et de dispositions en matière de sécurité spatiale. Une telle réglementation pourrait également fixer des règles pour le contrôle et la gestion des risques, et régir l'accès aux données spatiales, leur disponibilité et leur utilisation, étant donné que les risques augmentent en raison de l'accroissement du trafic spatial et du nombre de débris spatiaux, du manque de viabilité des activités spatiales et de la dépendance accrue de la société à l'égard des services spatiaux.

66. Il a été souligné qu'il était indispensable de créer un régime international efficace pour que l'espace soit accessible, et que l'accessibilité dépendait des

possibilités d'accès à la technologie et aux sources de financement. À cet égard, il a été souligné que la volonté politique était importante.

67. Il a été noté qu'il importait d'élaborer un mécanisme bien défini pour la gestion du trafic spatial, car un tel mécanisme faciliterait grandement l'accessibilité de l'espace. Les discussions consacrées à ce mécanisme devraient porter sur les questions juridiques, techniques et politiques pertinentes, et il a été souligné que le Comité était l'enceinte appropriée pour de telles discussions.

68. L'importance de la coopération internationale dans la conception de la gestion du trafic spatial a été soulignée, car, dans ce domaine, une mobilisation internationale était indispensable. Il a été souligné que, pour faciliter l'accessibilité de l'espace, il fallait que le secteur privé agisse, que le Comité joue un rôle particulier dans le renforcement des capacités et que la communication et la sensibilisation qui portent sur la sécurité des vols spatiaux soient efficaces.

69. Le rôle du Comité en matière de renforcement des capacités a donc été jugé essentiel pour faciliter l'élaboration de normes de base et de référentiels de données ouvertes et la collecte et l'analyse de données en vue de favoriser la coordination internationale dans le domaine de la sécurité des vols spatiaux.

70. Le rôle de la communauté internationale a principalement été évoqué à propos de l'adoption par le Comité des lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/74/20, annexe II), de la création d'un nouveau groupe de travail au titre du point de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique qui s'intitule « Viabilité à long terme des activités spatiales » et de la nécessité d'une réglementation du retrait actif des débris spatiaux et de la gestion du trafic spatial, y compris d'un renforcement des échanges d'informations sur la connaissance de l'environnement spatial et de dispositions relatives à la sécurité spatiale.

71. Les participants ont noté que le Comité pouvait se féliciter d'avoir adopté les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Le risque que des acteurs privés ne se considèrent pas liés par des lignes directrices non contraignantes et que celles-ci ne soient pas appliquées par les États a toutefois été signalé. Il a donc été souligné qu'une plus grande cohérence dans le suivi et l'application était nécessaire au niveau national, et qu'il importait de veiller à ce que les entreprises participent à la mise en œuvre des lignes directrices.

72. Il a été recommandé d'établir un pont entre les différentes entités des Nations Unies qui sont installées à Vienne et à Genève, car la viabilité et la sécurité dans l'espace recourent désormais les problèmes classiques de sécurité, notamment en ce qui concerne les questions fondamentales que sont les lancements, la réduction des débris spatiaux, la connaissance de l'environnement spatial, les services en orbite, les rendez-vous et le retrait actif des débris. Il a été noté qu'une telle initiative pourrait également donner lieu à une institutionnalisation de la coopération, sous la forme d'un plan d'action adopté par toute la communauté internationale.

73. Il a été recommandé d'améliorer la communication, notamment au sujet des insuffisances de la réglementation spatiale internationale en vigueur, et de promouvoir plus activement une attitude responsable de la part des acteurs institutionnels, publics et privés du secteur spatial, y compris pour les relations qu'ils établissent entre eux. Ces acteurs devaient coopérer pour préserver les ressources spatiales, qui restent limitées.

74. Les participants ont souligné qu'il fallait adopter un comportement responsable dans l'espace, car il était dans l'intérêt des opérateurs commerciaux, des États et de la communauté internationale de sauvegarder l'espace. Il a été noté que l'élaboration de normes nationales pour la connaissance de l'environnement spatial marquait le début d'une tendance similaire à celle qui était observée pour la réglementation du trafic spatial.

75. Les participants ont souhaité rappeler à tous les acteurs du secteur spatial qu'il importait d'assurer la viabilité des opérations spatiales et ont félicité le Comité pour l'adoption des 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités

spatiales, document considéré comme un grand pas vers un environnement spatial stable et ordonné. En outre, il a été souligné que les lignes directrices, qui avaient été élaborées par le Comité, pourraient également être utiles pour d'autres discussions au sein du système des Nations Unies. Ce document favoriserait par exemple les mesures de transparence et de confiance et faciliterait ainsi les discussions qui ont lieu à la Conférence du désarmement.

IV. Conclusions

76. Le Forum mondial de l'espace ONU/Autriche sur le thème « Accès à l'espace pour tous » a permis de faire progresser le débat sur l'avenir de l'espace et de la coopération internationale dans le domaine de l'économie spatiale, de la société spatiale, de l'accessibilité de l'espace et de la diplomatie spatiale.

77. Le Forum mondial de l'espace a montré qu'il importait d'engager une action continue et volontariste pour faire connaître la structure normative existante afin de rendre la gouvernance mondiale de l'espace plus cohérente, car un mécanisme international fondé sur des règles a une grande influence sur le droit spatial national, lequel, par contrecoup, a un effet sur les acteurs privés.

78. Compte tenu de l'évolution rapide du secteur spatial et des dernières innovations dans ce secteur, le Forum a été un lieu d'échanges important, qui a contribué à garantir que les diplomates disposent des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires pour faire progresser les discussions internationales et interdisciplinaires qui sont consacrées à la diplomatie spatiale.

79. Le Forum a également donné aux diplomates une occasion supplémentaire de dialoguer avec la communauté spatiale au sens large, d'observer la situation internationale dans le secteur spatial sous un angle différent et de transmettre des connaissances transversales qui favorisent un rapprochement des positions au profit de la coopération internationale.

80. Le Forum a montré une identité de vues concernant l'importance des techniques spatiales pour le développement, que les pays soient ou non dotés d'un programme spatial. Il a été noté que cette vision commune constituerait le principal point de départ pour les futurs échanges au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les prochains forums mondiaux de l'espace.

81. Le Forum a montré que toute la communauté spatiale souhaitait de plus en plus jouer un rôle dans les échanges d'informations et de points de vue, aborder collectivement la question de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace et lancer un appel en faveur d'une solution audacieuse qui préserve l'espace. Il a également constitué un cadre remarquable, qui a permis de souligner l'importance de la coopération internationale et de la participation la plus large possible des différents acteurs du secteur spatial, afin que ces derniers résolvent ensemble les difficultés qui pourraient apparaître en matière d'espace extra-atmosphérique.

82. S'appuyant sur les résultats d'une série de forums de haut niveau, le Forum mondial de l'espace qui s'est tenu en 2019 a offert une occasion unique de favoriser l'instauration d'un dialogue constructif entre des intervenants très divers et d'échanger des informations et des points de vue sur des initiatives, des politiques et des projets essentiels.

83. Pendant le Forum, l'Autriche a annoncé qu'elle continuerait de soutenir le Forum mondial de l'espace jusqu'en 2024 et s'est engagée à accueillir le Forum tous les deux ans jusque-là. Le Bureau des affaires spatiales a invité tous les États Membres et la communauté spatiale dans son ensemble à apporter une aide supplémentaire pour la préparation, la gestion et le déroulement du Forum mondial de l'espace. Les États Membres qui souhaitaient également accueillir les forums mondiaux de l'espace qui se tiendront en 2022 et en 2024 ont été invités à présenter leurs propositions à cet égard.